

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1120 portant inscription au tableau d'avancement et nomination de Khamil Ali Khamil.

n° 1120

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 novembre 1950

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1950

Date du numéro
30 novembre 1950

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 417 du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis et les textes subséquents

Vu le procès-verbal en date du 30 octobre 1850,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est inscrit au tableau avancement du 1er juillet 1950 l'infirmier du cadre local autochtone ci-dessous désigné : Cadre des infirmiers. Khamil Ali Khamil (dispensaire de DiKhil), pour le 9e échelon. Art. 2. — Est promu au point de vue solde et ancienneté pour compter du 1er juillet 1950, l'infirmer du cadre local autochtone ci-dessous désigné : Cadre des infirmiers. Khamil Ali Khamil (dispensaire de Dikhil), pour le 9e échelon. Art. 3. — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.